



Procès-verbal de la réunion du bureau du 04 Novembre 2025

Le quatre novembre deux mille vingt cinq à 19h45, au Stade Intercommunal du Pays de Fayence, 690 Chemin de la Garelle 83440 Fayence, s'est réuni le bureau et du Comité de direction ci-après relaté.

Sont présents : Thierry PEDRAZZOLI Président, Julien BOGIRAUD Trésorier, David DERASSE, Cynthia BOGIRAUD, Pascal RIVIERE

Invité : Ludovic POLLET, Directeur Sportif

Absents excusés : Jonathan DELGRANGE, Mohamed BOUKHIER

_____ Thierry PEDRAZZOLI, préside la séance.

_____ Cynthia BOGIRAUD, exerce les fonctions de secrétaire de séance.

Il rappelle que le bureau est appelé à délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après.

1. Point budget
2. Tournois de printemps
3. Recherche de sponsors
4. Entraîneur gardien
5. Point seniors / discipline
7. Question diverses

Le président de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour.

Sujet N° 1 : Point Budget

Le trésorier présente la situation financière actualisée du club :

- Nombre de licenciés joueurs : 264
- Nombre de licenciés dirigeants : 43
- Baisse de 105 licenciés par rapport à la saison précédente.

Cette diminution de licenciés est dû à l'arrêt des sections U16/U17/U19

Les vétérans en faible quantité

Les féminines séniors qui n'ont pas d'équipe et donc pas de licences

Les effectifs U6/U7/U11 et U13 en baisse par rapport à l'année 2024/2025.

Cette diminution engendre un déséquilibre budgétaire estimé à -9 300 € si aucune nouvelle entrée financière n'est trouvée.

Le trésorier alerte sur la situation financière du club, aux vues du budget mis à jour selon les licences enregistrées à ce jour.

Le comité envisage plusieurs mesures correctives :

- Organisation d'une journée de tournoi supplémentaire U8–U9 en foot à 8.
- Relance active de la campagne de recherche de sponsors.

Sujet N° 2 : Calendrier Tournois de Printemps 2026

Le comité valide le calendrier suivant :

- ❖ 1er mai : U6 – U9
- ❖ 2 mai : U10 – U11
- ❖ 3 mai : U12 – U13
- ❖ 8 mai : U15 Féminines
- ❖ 14 mai : U14

Une journée supplémentaire U9 en foot à 8 est envisagée entre mars et avril (date à définir avec Mohamed Bouquier, idéalement un samedi).

Logistique :

Trois journées consécutives (1er, 2 et 3 mai) nécessitent :

- Un stock plus important de marchandises, car aucun réassort ne sera possible le 1er mai.
- L'étude d'un achat ou d'une location de congélateur ou remorque réfrigérée.

Le club lance un appel aux contacts et sponsors pour un prêt ou une location de ce matériel.

Sujet N° 3 : Recherche de sponsors

Les partenariats actuels :

- ❖ Optik 2000 : 900 €
- ❖ Partouche Palais de la Méditerranée: 2 200 €
- ❖ Terraverde Montauroux : 2 500 €
- ❖ Lival Sécurité : 500 €

Total actuel : 6 100 €

Ces Sponsoring ont majoritairement servi à des renouvellements de maillots

Une promesse de sponsoring en cours avec Le Mensuel pour un jeu de maillots U15F.

L'objectif de la saison, posé au budget 2025–2026 : 10000€

Il faut donc atteindre 10 000 € minimum, idéalement 12 000 €, afin d'équilibrer le budget qui aux vues du point ci-dessus doit être soutenu..

Cynthia et Julien BOGIRAUD signifient au comité qu'ils n'ont pas les capacités temps pour démarcher les entreprises locales, mais feront de la promotion du club lorsque les opportunités se présentent.

Les dons sont défiscalisables à :

- 60 % pour les entreprises

- 66 % pour les particuliers

Les dons doivent idéalement être réalisés avant le 31 décembre 2025 pour être déductibles sur l'année en cours.

👉 Contact : commission sponsor — sponsor.fcpf@gmail.com

Sujet N° 4 : Entraîneur gardien séniors

Un parent de licencié a proposé d'assurer l'entraînement des gardiens des équipes seniors, à raison d'une séance tous les 15 jours.

Les frais kilométriques n'ont pas encore été abordés.

Le Président s'engage à le contacter dès demain pour faire le point.

Compte tenu de la situation budgétaire, le trésorier rappelle que le club ne peut actuellement s'engager sur une indemnisation kilométrique.

Sujet N° 5 : Point Séniors / Discipline

Suite au conseil de discipline du 06/10/2025 :

M. MKHININI Rayenne : audition tenue, aucune sanction disciplinaire n'a été prononcée à son encontre. Il peut donc reprendre l'entraînement et les matchs, selon son rétablissement de blessure.

M. AOUCHE Sofiane : absent lors du conseil de discipline.

Ce dernier a été invité verbalement par le Président à reprogrammer son audition disciplinaire devant l'ensemble du Comité.

M. AOUCHE Sofiane a refusé cette reprogrammation, indiquant à ce moment-là souhaiter quitter le club.

Quelques jours plus tard, il a contacté le Président pour signifier son souhait de réintégrer le club.

Le Président lui a clairement précisé que toute reprise d'entraînement et de match serait conditionnée à la tenue de l'audition disciplinaire.

Questions diverses

→ Le comité constate que M. AOUCHE est présent, ce jour, à l'entraînement séniors, sans autorisation préalable.

Le Président s'engage à le contacter par téléphone dès demain matin pour lui rappeler les conditions fixées et clarifier sa situation au sein du club.

→ Matériel — Minibuts

Ludovic Pollet signale la dangerosité de 4 minibuts en aluminium devenus défectueux.

Décisions :

- Retrait immédiat du terrain de ces minibuts.
- Recherche de solutions pour leur remplacement rapide.
- Contact envisagé avec l'AS CANNES, actuellement en renouvellement de matériel, pour un éventuel rachat d'occasion à moindre coût.

→ Formation CFI U10–U13 - organisé au sein du Club

Formation prévue les 21 novembre et 5 décembre 2025 au FCPF.

Les éducateurs U10 à U13 du club y participent.

Le district alloue un budget repas de 18 € par participant.

Le président a pris contact avec le restaurant La Farandole, qui proposera un menu plat–dessert à emporter pour les deux journées.

Le président ira chercher les repas aux alentours de 12h00 pour un service chaud.

Cynthia BOGIRAUD sera également présente sur ces deux journées de formation pour assurer un relais à l'organisation et au bon accueil des participants et de l'IR2F.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21 heures 00.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le président de séance et le secrétaire de séance.

Prochaine réunion sur convocation, sous deux mois

Le président de séance

Thierry PEDRAZZOLI

Le secrétaire de séance

Cynthia BOGIRAUD